

Objet : URBANISME - AUAT - Reconduction de la convention cadre du 3 mai 2005 - attribution de subvention



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 41/14 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 26 MAI 2014

Affiché le : 23 MAI 2014

L'An deux mille quatorze, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 12 mai 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, RAYMOND, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SUZE.

PROCURATIONS

M. RIGAUD	à	Mme LLOUBERES
Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. SALAÜN	à	M. FERTE

SECRETARE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : URBANISME - AUAT - Reconduction de la convention cadre du 3 mai 2005 - attribution de subvention.

En application de la convention-cadre signée entre la Ville d'Aussonne et l'AUAT le 3 mai 2005 ayant pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la subvention annuelle de la Ville d'Aussonne est déterminé au regard du programme général mutualisé d'activités de l'AUAT, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le montant de la subvention attribué à l'AUAT pour l'année 2014 s'élève à 6 500 € au regard du programme de travail et du budget prévisionnel de l'AUAT.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°10 correspondant à la convention-cadre du 3 mai 2005.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (7 abstentions : Mmes et MM. SUZE, GIOIA-MASSOT, SEIB-TAUPIN, FERTE, LACLAU, SALAÜN, ANGO) :

- D'approuver la reconduction de la convention cadre du 3 mai 2005
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°10.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 21 mai 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

